

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Arrêté du 20 juin 2024
portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale**

NOR : JUST2417336A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 modifié relatif au statut du Conseil national de l'action sociale,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au Conseil national de l'action sociale :

En qualité de membres titulaires représentant l'administration :

- Mme Carine CHEVRIER, secrétaire générale, ou son représentant ;
- M. Paul HUBER, directeur des services judiciaires, ou son représentant ;
- M. Sébastien CAUWEL, directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant ;
- Mme Caroline NISAND, directrice de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant ;
- M. Julien LE GARS, secrétaire général de la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;
- M. Nicolas DE SAUSSURE, chef du service des ressources humaines ;
- Mme Anne FICHOU-GENTE, adjointe au chef du département des ressources humaines et de l'action sociale de Paris ;
- M. Maxime RIBAR, directeur délégué à l'administration régionale judiciaire au service administratif régional de la cour d'appel de Paris ;

- M. Ahmed BELMOSTEFA, attaché principal à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris ;

- M. Frédéric BERARD, directeur interrégional adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse Ile de France/outre-mer ;

En qualité de membres suppléants représentant l'administration :

- Mme Sophie REYNES, sous-directrice du dialogue social, de la négociation et de la qualité de vie au travail ;

- Mme Emilie PAUZAT, adjointe à la sous-directrice du dialogue social, de la négociation et de la qualité de vie au travail ;

- M. Hugo FREZET, adjoint au chef de cabinet de la direction des affaires criminelles et des grâces ;

- M. Yannick MASSARD, sous-directeur de l'expertise à la direction de l'administration pénitentiaire ;

- Mme Sylvie BERBACH, sous-directrice des ressources humaines des greffes à la direction des services judiciaires ;

- Mme Anne BONNEHON, chef du service des ressources humaines et budgétaires à la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;

- Mme Julie MUNIER, directrice des services de greffe judiciaires au service administratif régional de la cour d'appel de Versailles ;

- Mme Christine COLLINET, responsable des services administratifs et financiers à la Maison Centrale de Clairvaux ;

- M. Gilles LEMEE, conseiller juridique de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest ;

- Mme Muriel REGNARD, adjointe à la cheffe du bureau des politiques sociales au secrétariat général ;

- M. Christophe LABEDAYS, sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

En qualité de membres titulaires représentant les personnels :

- M. Jean-François FORGET, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

- Mme Brigitte BRUNEAU BERCHERE, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

- M. Frédéric GALLIERE, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes - Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. Emmanuel CHAMBAUD, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme Sandrine DEBATS, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. François DJAMBA, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. Joël ESPEL, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. Emmanuel BAUDIN, représentant Force Ouvrière ;
- M. Samuel DEHONDT, représentant Force Ouvrière ;
- M. Jessy ZAGARI, représentant Force Ouvrière ;
- Mme Patricia ARCADE, représentant Force Ouvrière ;
- M. Emmanuel GIRAUD, représentant Force Ouvrière ;
- M. Jean-Jacques PIERON, représentant Force ouvrière ;
- Mme Carole RICOUS, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- M. Thierry TAMÉ, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- Mme Geneviève MAROT, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- M. François-Xavier GIACOBBI, représentant la Confédération Française Démocratique du Travail ;

En qualité de membres suppléants représentant les personnels :

- M. Gilles LARIVIERE, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. Alexandre VISSOUVANADIN, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;

- M. Christophe PINTO, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. Benoît NORMAND, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme Corinne MIN, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme Coralie FLAUGNATTI, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- M. Thierry GRIFFET, représentant l'Union Nationale des Syndicats Autonomes – Justice / Union Syndicale des Magistrats ;
- Mme Gaëlle VERSCHAEVE, représentant Force Ouvrière ;
- M. Erwan SAOUDI, représentant Force Ouvrière ;
- M. Hicham SABR, représentant Force Ouvrière ;
- M. Monsieur Medjid MOUHOUB, représentant Force Ouvrière ;
- M. Yoan KARAR, représentant Force Ouvrière ;
- Mme Catherine URTIAGA, représentant Force Ouvrière ;
- M. Pascal MARIÉ, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- Mme Catherine BACHORZ, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- Mme Françoise BARRIER, représentant la Confédération Générale du Travail / Syndicat de la Magistrature ;
- M. Elyamine SAID représentant la Confédération Française Démocratique du Travail.

Article 2

L'arrêté du 23 janvier 2024 portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le .

60. Janvier 2024

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice du dialogue social, de la négociation et de la qualité de vie au travail



Sophie REYNES